

UNSA SANEER

Nos conditions de travail

LES ESPOIRS



Centre de Besançon

Sur le plan national, la déconcentration de 2002 devait permettre l'amélioration des conditions de travail des IPCSR en utilisant les infrastructures des DDE comme point de départ des examens. A nouveau, en 2007, beaucoup d'espoirs ont été fondés lors de la parution du cahier des

charges de construction et rénovation des centres d'examen élaboré par la DSCR. Notre organisation syndicale ne peut que se satisfaire des objectifs de ce document :

Améliorer les conditions d'accueil des candidats au permis de conduire :

- ✓ permettre l'accueil des candidats aux différentes épreuves du permis de conduire,
- ✓ informer et orienter les visiteurs,
- ✓ proposer des espaces d'accueil et d'attente conviviaux.

Améliorer les conditions de travail des inspecteurs en dotant les centres de locaux adaptés :

- ✓ offrir des locaux d'accueil aux inspecteurs,
- ✓ permettre aux inspecteurs de transmettre les résultats.

.... ET LA TRISTE REALITE

L'UNSA-SANEER a effectué une étude en 2009, auprès de ses délégués départementaux, **le constat est affligeant.**

De nombreuses **inégalités** existent entre les départements quant aux conditions de travail et quant aux moyens matériels existants.

Les avancées sont **minimes**, d'autant plus que la construction des centres d'examen est ralentie par un **budget sous-dimensionné !**

En 2010, à la suite de nos revendications concernant les tâches administratives des IPCSR, l'administration a commandé une enquête au CGEDD*.



47 centres ETG non dédiés demandent un travail d'installation

Soit 89 % des centres ETG

Cette dernière confirme nos précédentes constatations :

- ✓ plus de **50% des examens B partent d'un bout de trottoirs,**
- ✓ **2/3 des centres ETG ne sont pas équipés (nécessitent l'installation de matériel),**
- ✓ **87% des saisies et remontées s'effectuent au domicile des IPCSR et pour certains sans aucune**

compensation financière correspondant au prix de l'abonnement internet !!



381 centres d'examen B n'ont aucun équipement particulier

Soit 56 % des centres B

Départ B à Beauvais

Seule la mission du CGEDD* en charge de l'étude sur les tâches de préparation et de restitution des épreuves du permis de conduire semble découvrir les conditions déplorables

dans lesquelles un nombre important d'IPCSR travaille au quotidien, alors que cela est de notoriété publique et connu tant de la DSCR que de nos DDT.

Pour le CGEDD* le service public du permis de conduire n'est pas **suffisamment efficient et productif. Mauvaise nouvelle à l'heure de la RGPP et de la RéATE !**

Une de ces propositions consiste à la suppression des centres secondaires B, ce qui engendrera moins de déplacement, moins de temps de récupération et permettra l'augmentation de la production de places d'examen. Les IPCSR seront « plus rentables ».

La conséquence de cette mesure pour les IPCSR fera que la "routine" des examens B, toujours sur le même centre, sera encore plus forte.

Le CGEDD estime qu'il faut réduire le nombre de centre ETG et que 150 salles devraient suffire pour faire passer cette épreuve (actuellement plus de 497). Pour le CGEDD, le parc immobilier de l'Etat et des collectivités territoriales devraient le permettre. Cela éviterait le coût financier des locations de salles et permettrait de restreindre le nombre de déplacements des IPCSR.

Le SANEER constate que l'Etat se défait, par l'intermédiaire de France domaine, de ses emprises immobilières et que l'accueil d'un nombre important et simultané d'usagers du service public "dérange la tranquillité" des préfectures ou des directions dont nous dépendons.

UNSA SANEER

NOS REVENDICATIONS



- que tous les IPCSR aient les moyens de remplir leurs missions sur leur résidence administrative à l'image de tous les agents de la fonction publique,
- que les agents puissent travailler dans des conditions d'hygiène et de sécurité décentes,
- que les centres d'examen soient équipés d'ordinateurs en nombres suffisants,
- que les moyens pour la transmission des données (connexions internet et intranet) soient en nombres suffisants et que leurs fonctionnements soient avérés et permettent le transfert de données pendant le temps de travail journalier,
- que les IPCSR « nomades » soient tous dotés des moyens nécessaires pour effectuer leur travail administratif. Ce qui n'est pas à ce jour le cas sur l'ensemble du territoire. C'est à dire en les équipant d'ordinateurs portables et d'une clé 3G, ou en réduisant le nombre d'unités convoquées pour leurs permettre d'effectuer, sur le temps de travail journalier, la saisie des résultats sur un centre d'examen équipé.



UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES

Le **20** octobre 2011
je vote **Unsa**

www.unsa-saneer.org

UNSA
SANEER